Image not found or type unknown

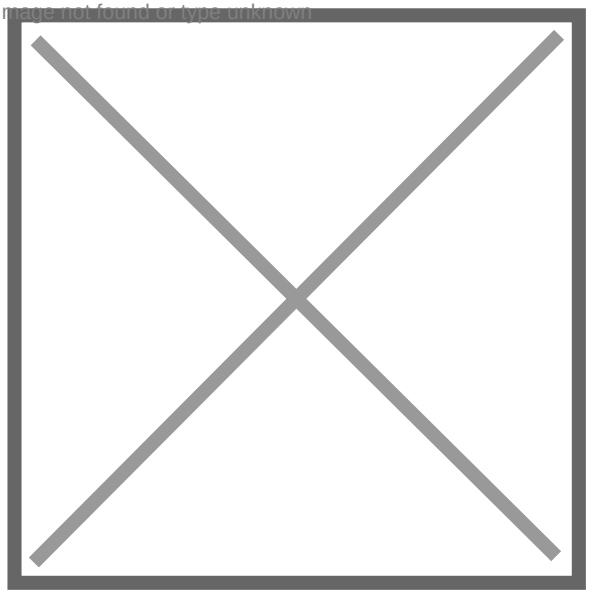

Harcèlement moral et attestation assedic

Par **hilamond**, le **18/01/2011** à **08:55**

Bonjour,

J'ai été embauché dans un magasin pour les mois d'octobre, novembre et décembre. Après une crise d'angoisse causée par des réflexions physiques et sur mon travail mon médecin m'arrête pour harcèlement moral pour la fin du mois de novembre et de décembre.

Maintenant je voudrai savoir si j'ai un moyen de récupérer mon attestation ASSEDIC sans avoir à voir mon patron ? Ou suis-je obligée de retourner dans ce magasin ?

Je voulais savoir aussi comment il faut faire pour les dénoncer à l'inspection du travail car ils nous donnent des horaires à la limite de la légalité (ex : embaucher à 5 h 00 du matin et débauche à 19 h 00 avec 1/2 heure de repas et encore pour le 24 décembre).

Enfin est ce normal de re-congeler des gâteaux le dimanche midi si on ne les a pas vendu pour les re-sortir le mardi matin ?

J'espère que vous m'aiderez car je sais pas trop quoi faire ... Portez plainte on m'a dit qu'une ancienne employée avait voulut le faire mais qu'on lui a répondut qu'ils ont le bras long et que ca ne servait à rien.

Merci de votre patiente

Par **P.M.**, le **18/01/2011** à **09:13**

Bonjour,
En principe, les documents de fin de contrat sont quérables, c'est à dire que vous devez aller les chercher mais vous pouvez toujours demander à l'employeur s'il est prêt à vous les envoyer...
Si vous avez des informations à communiquer à l'Inspection du Travail, le mieux est de vous en rapprocher...
Pour les règles d'hygiène, le mieux est de contacter les autorités sanitaires et la répression des fraudes...
Il faudrait savoir à quel titre vous souhaiteriez déposer plainte...

Par **hilamond**, le **18/01/2011** à **09:38**

merci pour votre réponse rapide je ne sais pas encore trop si je veux même porter plainte car il faut un gros dossier et je n'ai pas de preuves pour mon harcèlement.

Je veux au moins les dénoncer à l'inspection et aux service sanitaires car tout ce que j'ai vu n'est pas concevable pour les clients.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés